

# LA LOI SAPIN II & L'AFA



LA LOI SAPIN II - LOI RELATIVE À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION, ET À LA MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE (LOI N°2016-1691 DU 9 DÉCEMBRE 2016) CONTIENT HUIT PILIERS À METTRE EN PLACE DANS LES SOCIÉTÉS :

1. Un code de conduite
2. Un dispositif d'alerte interne
3. Une cartographie des risques d'exposition de la société à la corruption
4. Des procédures d'évaluation de la situation des clients, fournisseurs de premier rang et intermédiaires
5. Des procédures de contrôles comptables, internes ou externes, destinées à s'assurer qu'il n'y a pas de fait de corruption ou de trafic d'influence
6. Un dispositif de formation
7. Un régime disciplinaire
8. Un dispositif de contrôle et d'évaluation interne